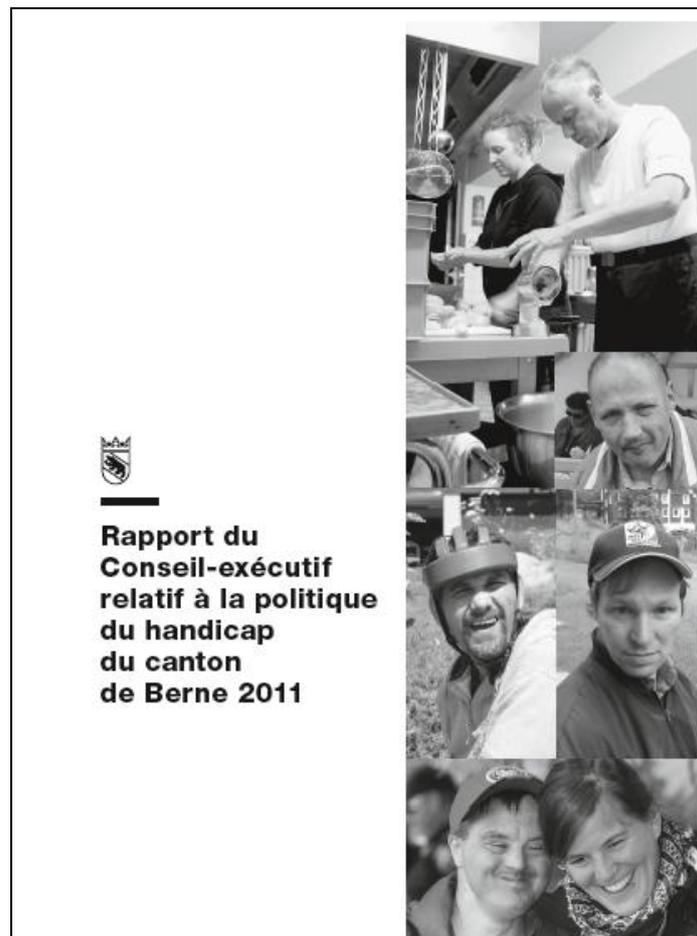


Rapport annuel 2011



Liberté de choix et autodétermination pour les personnes handicapées – nous avons sensibilisé les membres du Grand Conseil à la place donnée à cette revendication dans le rapport relatif à la politique du handicap.

Vous trouverez le rapport relatif à la politique du handicap à télécharger sur notre site www.kbk.ch sous Politik / NFA / Erwachsene Behinderte.

Table des matières

1	Avant-propos du Président.....	3
2	Sujets politiques.....	3
2.1	Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés.....	3
2.2	Stratégie enseignement spécialisé 2010-2015.....	4
2.3	L'Alliance bernoise santé psychique est financée.....	4
2.4	Transports publics : bien de choses réglées, mais des détails qui clochent.....	4
3	Lobbying, relations publiques et mise en réseau.....	5
3.1	Contacts avec l'administration et les autorités.....	5
3.2	Consultations et lobbying politique –patience et détermination récompensées6	
3.3	Activités médiatiques.....	7
3.4	Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap.....	7
4	Questions internes.....	7
4.1	Collaboration avec les organisations membres.....	7
4.2	Comité.....	8
5	Remerciements.....	8
5.1	Collaboration.....	8
5.2	Soutien financier.....	9
5.3	Partenaires.....	9

1 Avant-propos du Président

Les mots ont du pouvoir. Mais souvent, nous les prenons trop au sérieux, nous les croyons trop véridiques, trop réels. Les mots suscitent des attentes, des espérances. Les mots dissimulent ou embellissent. Les mots peuvent devenir des murailles ou creuser des fossés. Il nous arrive de l'oublier et de penser : du mot à la parole, il n'y a qu'un pas, et quand on donne sa parole, on la tient. Le mot « invalide », par exemple, n'est pas encore totalement passé de mode : l'assurance-invalidité octroie toujours des rentes AI, mais réfléchit-on encore à ce que signifie cette abréviation anodine ? Bien sûr, on ne parle plus guère d'invalides aujourd'hui. Pourtant, est-ce que l'emploi de la périphrase « personne en situation de handicap » change vraiment notre attitude et nous rend plus humains ? Et d'ailleurs, avons-nous vraiment besoin de faire cette distinction ? Et pourquoi ?

Où est-ce que je veux en venir ? La cch a des principes directeurs – un texte qui formule ses objectifs – et elle se donne aussi pour tâche de vérifier que ces mots conservent encore tout leur mordant et ne risquent pas de finir comme des enveloppes vides de sens. Je vais choisir quelques exemples pour illustrer mon propos : dans le cadre de l'application de la RPT dans le canton de Berne, il est question de « droit à l'autodétermination », « participation » et « liberté de choix » pour les personnes handicapées, et nous nous félicitons de ce message. Mais en même temps, de tels souhaits signifient que la réalité est tout autre. Pourquoi a-t-il fallu une loi sur l'égalité pour les personnes handicapées ? Parce que les personnes handicapées ne jouissent pas de l'égalité – or, maintenant, elles disposent de droits invocables en justice. « Autodétermination », « participation » et « liberté de choix » sont des mots porteurs d'espoir : ils font présager une mutation de notre société qui verra l'avènement de l'égalité et d'une meilleure intégration. Notre vision consiste à croire en une société faisant place à tous les êtres humains, sans discrimination, exclusion, ni dévalorisation, une société dans laquelle aucun membre ne sera handicapé par les autres.

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui, au cours de l'année écoulée, ont contribué à la (lointaine) réalisation de notre vision. Je remercie tout particulièrement mes collègues du Comité de leur travail et de leur collaboration avisée. Notre gratitude à tous, notre estime et notre reconnaissance vont à notre directrice, Yvonne Brütsch. Sans elle, la majeure partie de nos projets resteraient lettre morte. Elle sait donner un visage et une voix à la cch et « vendre » les intérêts des institutions et personnes réunies sous le toit de cette organisation. Et elle le fait de manière objective, compétente, convaincante et extrêmement fructueuse.

Kurt W. Meier, Président de la cch

2 Sujets politiques

2.1 Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés

Dans notre réponse à la consultation sur le rapport relatif à la politique du handicap du canton de Berne, nous avons donné notre appui au changement de paradigme que ce rapport annonce. Une telle évolution suscite de grands espoirs chez les personnes concernées par un handicap. Nous avons ajouté que, si ces espoirs étaient déçus, l'administration et la politique perdraient de leur crédibilité. Enfin, nous avons demandé que les futurs rapports abordent le sujet de la politique du handicap de manière globale. Pour ce faire, il faut partir du principe que le handicap naît de l'interaction entre les personnes présentant une déficience et les barrières découlant de l'environnement et de l'attitude de la société. Ces barrières font obstacle à l'égalité et à la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société. En prévision des débats au Grand Conseil, nous avons organisé en août un meeting destiné aux membres de ce collège et informé la commission du Grand Conseil sur notre position à l'égard du rapport relatif à la politique du handicap. Se basant sur un avis du Heimverband, la commission a approuvé une déclaration de planification qui entend soustraire le domaine du travail protégé au financement lié au sujet. Pour notre part, nous sommes d'avis que les personnes handicapées devraient continuer à bénéficier du soutien

nécessaire, même si elles sont occupées sur le marché du travail primaire. Nous avons mené des entretiens avec différents membres du Grand Conseil afin de leur expliquer notre position. Nous avons en outre exposé nos arguments à tous les député-e-s au Grand Conseil. En janvier 2012, cette chambre a approuvé le rapport sur la politique du handicap. Nous nous félicitons que le Grand Conseil, dans une nouvelle déclaration de planification, précise que les personnes handicapées travaillant (ou désirant travailler) sur le marché du travail primaire doivent aussi recevoir le soutien dont elles ont besoin.

Par ailleurs, un groupe de travail intercantonal a poursuivi l'élaboration de la procédure servant à définir le besoin. L'outil mis au point a été testé au cours du second semestre. Pendant toute l'année, la cch a participé sans relâche aux activités du groupe de travail et du groupe-conseil et leur a procuré des personnes (vivant de manière autonome) aptes à tester l'outil d'évaluation du besoin. Grâce au soutien de nos membres, nous avons pu recruter le nombre souhaité de volontaires.

2.2 Stratégie enseignement spécialisé 2010-2015

L'enseignement spécialisé doit être intégré dans le mandat éducatif de l'enseignement ordinaire. Cette revendication ressort de l'avis que la cch a préparé en 2010 dans le cadre du projet « L'union fait la force ». Au cours de l'année écoulée, nous avons défendu cette position au sein du groupe-conseil chargé de la mise en œuvre de la stratégie bernoise 2010-2015 en faveur de l'enseignement spécialisé. Le groupe de travail (GT) enseignement spécialisé a rédigé plusieurs avis à l'attention de la direction du projet. Nous sommes intervenus avec insistance pour que, également pendant la période 2010-2015, le projet ne perde pas de vue son but à long terme : une école pour tous. Les travaux de mise en œuvre de la stratégie enseignement spécialisé doivent englober la période qui suivra l'année 2015. Comment garantir dans l'avenir le droit à l'éducation des enfants et adolescents handicapés ? Que doivent offrir le système scolaire et le système de formation pour promouvoir la participation des enfants et adolescents handicapés à la vie en société ? Logiquement, il faut éviter de créer des conditions qui, après 2015, pourraient entraver la scolarisation intégrative ou renforcer la scolarisation basée sur la séparation. En même temps, il faut reconnaître que le projet se situe dans un contexte extrêmement complexe. D'une part, une « école pour tous » devra si possible répondre aux besoins de tous les enfants et adolescents handicapés, ce qui, vu la grande diversité des handicaps, est déjà un défi en soi, et, d'autre part, les travaux devront à ce stade se référer aux deux bases légales existantes, la Loi sur l'école obligatoire et la Loi sur l'aide sociale. Or, ces deux lois suivent des logiques différentes.

2.3 L'Alliance bernoise santé psychique est financée

En début d'année, environ 20 professionnels, personnes concernées et proches, issus de différentes organisations, ont concrétisé le mandat qu'aurait à remplir un lobby « santé psychique ». Sur cette base, un groupe restreint a préparé un concept définissant ce que serait l'Alliance bernoise santé psychique – nom finalement donné à ce lobby. En milieu d'année, le Comité de la cch a approuvé ce concept et l'a soumis, avec une demande de financement, à l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH). Juste avant Noël, nous avons reçu l'heureuse nouvelle que notre requête était acceptée. Nous avons donc pu mettre un nouveau poste au concours avant la fin de l'année et espérons pouvoir y nommer prochainement une personne compétente qui mettra sur pied l'Alliance bernoise santé psychique. Cet organisme veut créer un réseau entre les professionnels, les personnes concernées et les proches, dans le but de sensibiliser le monde politique à la signification de la santé psychique et de s'attacher leur soutien pour faire progresser la prise en charge psychiatrique. Il s'agit également de veiller à ce que la planification de la prise en charge psychiatrique tienne compte de la perspective des personnes concernées et de leurs proches.

2.4 Transports publics : bien des choses réglées, mais des détails qui clochent

Au cours de l'année passée, nous avons obtenu quelques succès : grâce à notre intervention, l'exploitant de Moonliner a inscrit la validité de la carte d'accompagnement dans son règlement des

tarifs. Depuis le changement d'horaire, les voyageurs en fauteuil roulant peuvent faire appel aux services d'embarquement et de débarquement pour les trains régionaux pendant la totalité des horaires d'exploitation. Auparavant, ces services n'étaient à leur disposition que de 6 à 22 h. Ce changement a pour origine une motion de Simon Ryser. Une autre motion de notre membre individuel Margret Kiener Nellen a eu pour résultat que les transports publics devront être dépourvus de barrières dans les délais prévus initialement. Ainsi, le lobbying organisé par Agile et mené par les organisations nationales et cantonales du domaine du handicap auprès des conseillers et conseillères nationaux ainsi que des conseillers et conseillères aux Etats a porté ses fruits. De notre côté, nous avons écrit aux conseillers et conseillères nationaux ainsi qu'aux conseillers aux Etats bernois.

C'est en juillet que le concept général relatif à l'extension de la gare de Berne a été terminé. A titre de membre du groupe-conseil, nous avons été parmi les premiers informés. Le relèvement des quais fait partie de la première étape de l'extension. Nous avons cependant rapidement constaté qu'il était prévu de relever les quais uniquement dans la partie centrale du hall de la gare. Dans une lettre adressée au responsable de l'infrastructure des CFF, Monsieur Philippe Gauderon, nous avons demandé à être activement associés afin que les besoins des personnes handicapées soient pris en compte suffisamment tôt et dans une juste mesure.

Dans son analyse de la situation, le GT Transports publics parvient à la conclusion qu'actuellement un groupe de travail ne peut pas jouer de rôle judicieux parmi les acteurs contribuant à la réalisation des transports publics adaptés aux personnes handicapées dans le canton de Berne. Etant donné que le contrôle de l'exécution doit être essentiellement assumé par les personnes concernées elles-mêmes, la cch veut y apporter sa contribution. L'année prochaine, nous allons donc publier sur notre site Internet un appel invitant toute personne à signaler les défauts et à présenter ses réclamations à la cch. Ces réactions seront transmises aux services compétents et nous donnerons des recommandations sur ce que les intéressés peuvent faire sur place. La directrice veillera en outre à ce que la cch soit représentée dans les groupes de travail et de projet cantonaux s'occupant des transports publics.

3 Lobbying, relations publiques et mise en réseau

3.1 Contacts avec l'administration et les autorités

Pour pouvoir atteindre nos objectifs politiques, nous devons absolument travailler en réseau avec les autorités, l'administration, le monde politique et les associations. Les questions politiques qui nous préoccupent ont fait l'objet de nombreux entretiens informels et meetings officiels avec les représentant-e-s des autorités et les acteurs politiques. La rencontre avec le Conseiller d'Etat Philippe Perrenoud ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices est déjà devenue une tradition. Début juillet, nous avons eu une entrevue avec la Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer ainsi que ses hauts fonctionnaires. Nous avons obtenu que certains règlements et outils de travail peu clairs soient précisés. A la suite de cette rencontre, nous avons demandé un rendez-vous au Conseiller d'Etat Christoph Neuhaus : en 2012, nous voudrions discuter avec lui de la manière d'inscrire l'habitat adaptable dans la législation bernoise. En effet, il arrive toujours que certaines communes, pour faire des économies, omettent d'observer les mesures relatives à la construction sans obstacles. Nous avons prévu d'aborder cette question avec le Conseiller d'Etat Neuhaus et ses spécialistes.

Le Comité rencontre régulièrement l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) afin d'approfondir les sujets communs. En relation avec les abus découverts en début d'année, l'OPAH nous a informés sur la réflexion qu'il avait menée et sur les mesures prévues. Les entretiens ont essentiellement porté sur deux sujets : mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés et formation de l'opinion au sein du Grand Conseil au sujet du rapport relatif à la politique du handicap. En outre, nous avons posé la question de la réintroduction de la taxe de réservation.

Non contents de collaborer aux groupes-conseil et aux groupes de travail Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés, Stratégie enseignement spécialisé 2010-2015 et Avenir de la

gare de Berne, les représentant-e-s de la cch ont siégé dans plusieurs autres groupes spécialisés. Le projet **Service de coordination et de conseil pour les placements difficiles (SCCP)** a pu se terminer fin 2011. Un concept a été élaboré, et le Groupement d'intérêts psychiatrie sociale Berne assumera la responsabilité juridique du SCCP à partir du 1^{er} janvier 2012. Un groupe de travail met au point des outils, des bases et des standards qui, reposant sur une assise juridique, doivent fournir des possibilités de mettre en œuvre des **mesures restreignant la liberté**. A ce sujet, il s'agit de donner aux institutions de meilleurs moyens d'agir et surtout de leur conférer davantage d'assurance au sujet de l'application du droit. Au printemps 2012, les bases ainsi préparées seront mises en consultation. Le groupe de travail **Formation initiale** s'est réuni une fois et a décidé d'attendre que les règles appliquées par l'Office AI à la Formation pratique selon Insos (FPrA Insos) soient claires. Au printemps 2012, un entretien doit avoir lieu avec les responsables de secteur de l'Office AI. Ensuite, le groupe de travail décidera de la marche à suivre.

En nous adressant à l'Intendance des impôts et à l'Office AI du canton de Berne, nous avons pu obtenir que les bénéficiaires d'une **allocation pour impotent (API)** soient informés plus tôt sur le fait que, dans certains cas, selon la manière dont les données fiscales sont saisies, ils n'obtiennent pas la **réduction des primes d'assurance-maladie** à laquelle ils ont droit. Désormais, l'Office AI joindra à toutes les décisions relatives aux API une fiche d'information ainsi que le formulaire de demande de la réduction de primes. L'Intendance des impôts va également signaler la situation dans son aide-mémoire et sur son site Internet (portail Tax.Me).

Fin 2010, dans une lettre adressée à l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH), la cch s'est opposée à l'augmentation des **contributions au prix de pension dans les institutions pour enfants et adolescents**. Malheureusement, l'OPAH ne modifiera pas son attitude, bien que Monsieur Prix ait recommandé une reconsidération, du fait que les autres cantons octroient des subventions nettement plus élevées. Notre intervention au sujet de la **réintroduction des taxes de réservation** est également restée sans succès. L'OPAH nous a au moins promis qu'à l'avenir il étudierait les conséquences des nouvelles réglementations de manière plus approfondie, afin qu'elles ne doivent pas être corrigées peu après leur mise en application. Diverses organisations membres ont expressément approuvé nos deux interventions. Elles jugent regrettable que les coûts d'un séjour en institution soient davantage imputés aux proches et aux intéressés afin de décharger les pouvoirs publics.

3.2 Consultations et lobbying politique – patience et détermination récompensées

En 2011, la cch a donné son avis sur de nombreux projets et a influencé de manière ciblée la formation de l'opinion au sein du Grand Conseil. Dans notre avis au sujet de la révision de la **Loi sur l'école obligatoire**, nous avons extrêmement regretté que ce projet passe à côté de deux objectifs importants : d'une part, créer les bases légales permettant dès aujourd'hui de réaliser la scolarisation intégrative des enfants et adolescents handicapés et, d'autre part, faire en sorte que l'enseignement spécialisé, de même que les mesures spéciales d'encouragement et de soutien, fassent partie du mandat éducatif de l'école obligatoire.

La psychiatrie doit se rapprocher de la population. C'est pourquoi, dans notre avis sur la **planification des soins psychiatriques 2011-2014**, nous avons soutenu la régionalisation prévue de la psychiatrie. Les structures ambulatoires et, notamment, les équipes mobiles de soins, doivent être mises en place rapidement dans tout le canton. La gestion globale des soins ne doit pas uniquement faire appel aux spécialistes, mais aussi aux intéressés et aux proches. En outre, il faut que le canton s'investisse davantage dans l'information sur les maladies psychiques, la sensibilisation, le conseil et la prévention. Grâce à l'Alliance Santé psychique, nous allons pouvoir participer activement au processus de mise en œuvre de la planification et défendre nos intérêts. Dans les années qui viennent, nous allons nous engager pour que le monde politique prête attention et appui à cet important sujet.

Dans notre avis sur la Loi portant introduction du **droit de la protection de l'enfant et de l'adulte**, nous nous sommes félicités de l'orientation prise par le projet. Il est important que les autorités puissent recourir à des personnes possédant des connaissances spéciales afin de pouvoir évaluer avec compétence les mesures destinées aux personnes handicapées mentales ou psychiques. Lorsque, pour des raisons d'économies, le Conseil-exécutif a décidé de faire machine-arrière au sujet de l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte, nous nous sommes résolument prononcés contre cette intention dans le cadre de la consultation réduite. Nous avons également exposé nos arguments à la commission préparatoire du Grand Conseil, et, dans un courriel adressé à tous ses membres, nous leur avons à nouveau expliqué qu'il est nécessaire de créer des services spécialisés compétents. Il est réjouissant qu'à la session de novembre le Grand Conseil ait corrigé la décision du Conseil-exécutif.

3.3 Activités médiatiques

L'année passée, la cch a réagi avec trois communiqués de presse à des événements touchant le sujet du handicap : prolongation du délai de réalisation des transports publics, maintien de la compétence communale dans le domaine du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et abus dans les homes pour personnes handicapées. Par ailleurs, nous avons fait parvenir aux médias toutes nos réponses aux consultations. Pendant l'année écoulée, les sollicitations des médias ont augmenté par rapport à l'année précédente ; une radio locale a diffusé une interview avec la Directrice au sujet des cas d'abus. Les médias ont en outre mentionné la cch en relation avec la volte-face du Conseil-exécutif dans la question du droit de tutelle, avec le rehaussement des quais dans la gare de Berne et avec le rapport relatif à la politique du handicap. Simon Ryser a défendu la position de la cch à une conférence de presse de la SAP.

3.4 Travail en réseau avec les organisations du domaine du handicap

Les conférences cantonales des personnes handicapées et d'autres organismes analogues de Suisse alémanique et italienne se sont rencontrés deux fois pour échanger informations et expériences. Il est réjouissant de constater que le nombre de participants augmente d'une rencontre à l'autre, car des conférences se créent dans un nombre croissant de cantons. Les deux réunions ont principalement tourné autour des propositions du Centre Egalité Handicap sur la manière de mieux défendre les droits des personnes handicapées dans les cantons.

4 Questions internes

4.1 Collaboration avec les organisations membres

L'assemblée générale est un important moyen de favoriser les contacts avec les membres et de faciliter la formation de l'opinion. En juin, nous nous sommes penchés sur la question de savoir comment l'intégration scolaire peut réussir. Messieurs Mussi (Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP)) et Wüthrich (SAP) ont présenté la situation dans le canton de Berne, tandis que Madame Stillhart, responsable de la scolarisation intégrative au Heilpädagogisches Zentrum Hagendorn ZG, exposait, à l'aide d'exemples tirés de la pratique, de quoi dépend l'intégration scolaire. Lors de l'assemblée générale de septembre, nous avons discuté avec Messieurs Detreköy (SAP) et Andermatt (Brains) de la mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés dans le canton de Berne. En novembre, l'Association Cerebral a informé l'assemblée générale qu'elle était à la recherche de partenaires désireux de collaborer à l'extension de son projet Medphone. Comme de coutume, le Comité a saisi l'occasion des assemblées pour informer les participant-e-s au sujet des activités de la cch. Par ailleurs, l'assemblée générale a élu de nouveaux membres du Comité : Mesdames Béatrice Stucki et Käthi Rubin, qui viennent prendre la succession de Messieurs Simon Ryser et Hans Sieber. Dans le courant de l'année, l'assemblée générale a accueilli trois nouveaux membres : Equilibrium, le Psychiatriezentrum Münsingen et la Communauté d'intérêts psychiatrie

sociale. En fin d'année, le Réseau des enseignants aux écoles et classes spéciales s'est retiré de la cch, car il s'est dissout.

Les réunions de collaboration entre les conférences des personnes handicapées du canton de Berne ont servi principalement à échanger des informations. Un premier fichier d'adresses a été constitué et distribué : il servira de base à l'établissement d'un réseau dans l'Oberland bernois. Pour le moment, cette région n'éprouve pas le besoin d'organiser de réunions de réseau. Dans la région Emmental/Haute-Argovie, un Groupement d'intérêts politique du handicap s'est constitué. Depuis l'automne 2011, Elisabeth Zimmermann, directrice du service de consultation de Pro Infirmis Berthoud, est chargée de coordonner le groupement d'intérêts. Il s'agira tout d'abord de constituer un répertoire récapitulant toutes les organisations du secteur du handicap et toutes les prestations offertes aux personnes handicapées et à leurs proches dans la région Emmental/Haute-Argovie. Une ébauche de descriptif de projet a déjà été rédigée.

Au moyen de 19 courriels, la Directrice a informé les organisations membres au sujet des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal, national qu'international.

4.2 Comité

Le Comité s'est réuni pour huit séances ainsi qu'un atelier d'une demi-journée. Lors de ces réunions, les thèmes politiques avaient bien entendu la priorité. Le Comité a en outre formulé des scénarios sur la manière dont la cch devrait se développer pour pouvoir faire face à un volume de tâches croissant. Au cours de l'année passée, le Comité a par ailleurs préparé quatre assemblées générales. Il a pris connaissance avec satisfaction de réactions extrêmement positives de la part de personnes occupant des positions clés au sein du monde politique et de l'administration. Le Comité juge que les informations issues des entretiens menés avec celles-ci fin 2010 se sont révélées précieuses. Les interlocuteurs clés de la cch estiment que la collaboration avec notre organisme est très agréable et sérieuse ; le concours qu'il apporte est axé sur des solutions et des buts concrets. La cch est considérée comme une organisation sans but lucratif très sympathique, gérée professionnellement, et qui a un impact important malgré son modeste budget.

5 Remerciements

5.1 Collaboration

Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes et organisations qui ont consacré une partie de leur temps et de leurs connaissances à la cch. Sans cet engagement, la cch ne serait jamais en mesure d'aborder tous les aspects de la politique du handicap qu'elle a traités au cours de l'année écoulée. Nous voudrions citer nommément ici tous ceux et toutes celles qui ont collaboré au sein du Comité ou d'un groupe de travail.

- *Comité* : Barbara Aeschbacher, Lukas Hohl, Kurt Meier (président), Käthi Rubin (depuis novembre 2011), Hans Sieber (jusqu'en septembre 2011), Josef Stadelmann, Béatrice Stucki (depuis mars 2011)
- *Groupe de travail enseignement spécialisé* : Barbara Aeschbacher, Kathrin Bodmer, Ursula Beck, Yvonne Brütsch, Martina Nydegger
- *GT transports publics* : Pierre Chanez, Marc Fehlmann (direction), Daniel Nadig, Anton Scheidegger
- *Groupe restreint santé psychique* : Yvonne Brütsch, Lukas Hohl, Daniela Lutz, Susanna Regli, Hasim Sancar, Gerhard Schmutz, Regula Thommen, Silvia Wicky
- *Représentant-e-s de la cch dans les groupes-conseil, groupes de travail et groupes spécialisés*
Mise en œuvre du plan stratégique pour les adultes handicapés : Yvonne Brütsch, Kurt Meier, Hans Sieber, Josef Stadelmann ; *Mise en œuvre de la stratégie enseignement spécialisé 2010-2015* : Barbara Aeschbacher, Yvonne Brütsch, Ursula Meier-Beck ; *Service de coordination et de*

conseil pour les placements difficile (SCCP) : Yvonne Brütsch, Josef Stadelmann ; Mesures restreignant la liberté : Lukas Hohl, Cornelia Nater ; Formation initiale : Paul Schmutz, Heidi Ursenbach ; Avenir de la gare de Berne : Marc Fehlmann, Anton Scheidegger

Merci de tout cœur à tous ceux et à toutes celles qui nous ont signalé des problèmes, irrégularités ou abus liés au handicap. Ces informations nous aident beaucoup dans l'accomplissement de notre tâche.

Nous remercions particulièrement les intervenant-e-s et les participant-e-s qui ont contribué à l'animation de nos assemblées générales. Il s'agit de : Enrico Mussi (DIPI), Peter Wüthrich (SAP), Regula Stillhart (Heilpädagogisches Zentrum Hagendorn) Christoph Andermatt (Brains), Claus Detreköy (SAP). Nous exprimons tout spécialement notre gratitude aux participant-e-s de l'atelier « Organisation du lobby handicap psychique » et à l'intervenant Daniel Habegger.

Nous adressons aussi nos vifs remerciements au Service éducatif Itinérant du canton de Berne (SEI) dont le collaborateur, Rolf Landolt, a tenu la comptabilité de la cch avec toute la rigueur qui s'impose. Enfin, nous témoignons notre gratitude à Pro Infirmis canton de Berne : Christa Schwab, la collaboratrice titulaire de l'emploi-passerelle, s'est chargée de divers envois, nous a aidés à organiser le meeting avec le Grand Conseil et, durant le second semestre, a rédigé les informations de la cch, ce qui apporte à la Directrice un allègement bienvenu.

5.2 Soutien financier

Des contributions de solidarité nous ont été versées par le Centre de consultation pour handicapés de la vue du canton de Berne BRSB, le Club en fauteuil roulant de Berne ainsi que le Kantonal-Bernischer Hilfsverein für psychisch Kranke. Un grand merci !

5.3 Partenaires

Nous désirons également exprimer notre reconnaissance à tous nos partenaires. Nous mentionnons ici en particulier les collaborateurs et collaboratrices de la SAP, de la DIP, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) ainsi que de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE). Se montrant sensibles à nos préoccupations, ils ont répondu à nos questions, nous ont fourni des informations importantes pour la formation de l'opinion et ont contribué à améliorer la situation des personnes handicapées. Notre gratitude va tout autant aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. En conclusion, nous remercions Intégration Handicap à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations. Heureux que les rapports avec ce partenaire soient aussi agréables, nous nous félicitons également qu'il défende nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales.

Yvonne Brütsch, Directrice
Berthoud, février 2012

Conférence cantonale bernoise des handicapés cch

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf/Berthoud
034 423 06 31, geschaeftsleitung@kbk.ch
www.kbk.ch, CCP 30-441559-4